



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2021

DEVIS RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE POUR AMENAGEMENT DE LA PLACE

En vue de l'aménagement de la place, un relevé topographique est nécessaire afin de commencer l'étude. Après comparaison de plusieurs offres, c'est Géo-Topo RANGEE d'Anisy qui a été retenu (1200 € ht), le devis étant le moins cher.

SUITE TRAVAUX D'ISOLATION DU GRENIER DE LA MAIRIE

Une partie du grenier perdu de la mairie a été isolé pour 1 €, seul l'enlèvement du plancher a été facturé 1 218.88 € ht. Une autre partie utilisable reste à isoler différemment. De nouveaux devis vont être demandés avec options placoplâtre ou osb.

DELEGATIONS AU MAIRE

Pour faciliter la bonne marche de l'administration communale et la réglementation le permettant, sept délégations du Code Général des Collectivités Territoriales sur 29 sont données à M. Le Maire (4°, 6°, 7°, 8°, 16°, 24°, 27°)

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

En cette fin d'année des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de pouvoir régler certaines dépenses. Ainsi 7 000 et 8 000 € ont dû être déplacés des comptes « petit équipement » et « dépenses imprévues » pour être inscrits au chapitre « charges de personnel » et au compte « cotisation sociale part patronale élus ».

RAPPORT SUR LES MESURES DE VITESSE SUR LA RD23

Comptages réalisés du 31 mars au 6 avril 21 par les services du département et suite à des plaintes de riverains. Un était installé dans la zone 50 rue de Ste Marguerite (n°382) et le second (n°386) dans la zone 70 rue de la Ferrière, avant la Chète. Des excès de vitesse de l'ordre de 20km/h ont été constatés sur le point 382 dans les deux sens alors qu'au point 386, les vitesses étaient conformes à la limitation.

Le département préconise l'installation de radars pédagogiques dans un cas et l'amélioration de la visibilité au carrefour de la Chète en supprimant ou en reculant une haie gênante.

Le conseil souhaite que d'autres comptages aient lieu à différents endroits de la commune où la vitesse est également excessive (RD 37 : grande rue et rue de Mare La Ville notamment).

Des devis pour plusieurs radars pédagogiques seront demandés.

LES VOEUX

La cérémonie des vœux prévue le 15 janvier prochain n'aura pas lieu en sa forme habituelle. La formule de 2021 sera réitérée. L'ensemble de la municipalité adressera ses vœux via une vidéo qui sera enregistrée lors de sa première séance en janvier, sans doute le jeudi 20.

DISTRIBUTION DU FILD'INFOS

Le bulletin municipal sera distribué par les conseillers municipaux après les vœux donc autour du 20 janvier 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- * Visite des hydrants par le centre d'incendie et de secours de La Neuve-Lyre : 21 points ont été contrôlés. Sept anomalies ont été relevées : 3 pour haies débordantes, 3 panneaux abîmés ou absent et 1 peinture détériorée.
- * Fleurissement : conservation de la 2^{ème} fleur

Le Fidelaire, le 23 décembre 2021

